

**Parler vrai !**

Publié le 11 juin 2012

# Dettes publiques : l'heure de l'effacement est venue !

Y a-t-il encore un sens à rembourser des dettes publiques qui ne sont plus génératrices de croissance ? Et la Grèce n'est pas la seule en cause puisque la contagion à d'autres pays est déjà en cours. Pas plus qu'il ne s'agit d'un moratoire que les créanciers privés devraient supporter, ils n'en ont plus les moyens. Il est temps de réfléchir à un programme général de remise des dettes dans la zone euro par la Banque centrale européenne. (1/3)

Tweet 9

Partager 43

2

Share 1

+ Partager



Au milieu de la tempête autour des dettes publiques, et alors que la tornade d'un éventuel éclatement de l'euro se profile, les autorités européennes sont en train de préparer les institutions d'après-crise. Crédit Reuters



## Gérard Thoris

Gérard Thoris est agrégé en Sciences sociales, titulaire d'une maîtrise de 3ème cycle en Sciences économiques de l'Université catholique de Louvain, et diplômé de l'IESEG. Il est également licencié en philosophie. Professeur agrégé à Sciences Po, il a notamment rédigé une [Analyse économique des systèmes](#) (Paris, Armand Colin, 1997), contribue au Rapport Antheios et publie régulièrement des articles en matière de politique économique et sociale (*Sociétal*, *Revue française des finances publiques*...).

[Voir la bio en entier](#)

**A**u milieu de la tempête autour des dettes publiques, et alors que la tornade d'un éventuel éclatement de l'euro se profile, les autorités européennes sont en train de préparer les institutions d'après-crise. C'est effectivement une bonne idée que d'introduire des éléments de fédéralisme monétaire et bancaire (Mario Draghi), voire de fédéralisme budgétaire (euro-obligations). Mais que se passe-t-il si la solidarité européenne autour de l'euro s'épuise avant l'été ? Tout le monde compte sur le Mécanisme européen de stabilité (MES) qui doit entrer en vigueur en juillet. Cependant, dans la forme prévue, il prétend n'acquiescer que des actifs sains – des obligations publiques d'états ayant déjà accompli un effort budgétaire significatif – alors que la situation exige de nettoyer le marché des actifs pourris – soit des créances dont la contrepartie réelle a disparu.

**Si l'on accepte le verdict des faits que les déficits budgétaires ont été incapables de générer de la croissance, alors il est clair que les dettes qui ont accompagné ces déficits ont perdu leur collatéral en termes de croissance.** On peut, par extension, imaginer que le contribuable futur paiera la dette présente. Mais ce sera ôter à la croissance future et rendre ainsi le poids du remboursement plus difficile encore. Rien de tout cela ne devrait surprendre les spécialistes, rares, des mécanismes de déflation par la dette : l'impasse est certaine, aujourd'hui et demain.

A circonstances exceptionnelles, remèdes exceptionnels. Puisqu'il n'y a plus de puissance génératrice de croissance derrière les dettes publiques accumulées, effaçons-les ! **Comme on l'a ici ou là proposé, il ne s'agit pas de remettre les dettes de la seule Grèce – puisque la contagion à d'autres pays est déjà en cours ; il ne s'agit pas d'un moratoire que les créanciers privés devraient supporter – ils n'en ont plus les moyens.** Non, il s'agit d'un programme général et systématique de remise des dettes de l'ensemble des pays de la zone euro par la Banque centrale européenne.

Concrètement, ce programme comporte trois étapes et une contrepartie :

► Que faire de la dette ?

► Dette publique : mais comment dit-on « cagnotte » en allemand ?

► Contre les agences de notation, renationaliser la dette publique française

► Crise de la zone euro : les années 30 sont-elles devant nous ?

- La Banque centrale européenne achète toute la dette publique de tous les états de la zone euro, à leur valeur faciale, en n'en laissant sur le marché que l'équivalent de 50 % du PIB de chaque pays.
- Immédiatement, elle cesse d'exiger un intérêt sur cette dette qu'elle détient. L'effet boule de neige de la dette s'arrête immédiatement et les efforts de rigueur peuvent commencer à porter leurs fruits.
- Car la contrepartie de ce rachat massif est l'inscription dans la Constitution de chaque état membre d'un objectif contraignant d'équilibre budgétaire sur les sept dernières années.
- A l'échéance de ces dettes, la BCE les remet si et seulement si le pays a profité de cette respiration pour rétablir les comptes publics. Si tel n'était pas le cas, les dettes ne seraient pas effacées et porteraient intérêt.

**Évidemment, ce système viole les règles élémentaires de la comptabilité.** En fait, il n'est pas interdit d'inventer une ligne agissant comme contrepartie de la dette annulée. Elle pourrait s'écrire : « contribution de la BCE à la résolution de la Très Grande Crise Mondiale ». De ce fait, la perte d'actifs de la BCE ne serait imputable à ses actionnaires les États.



**Nouvelle Gamme  
Hybride !**

Une fois ce tour de passe-passe comptable réalisé, il devient possible de faire le pas vers le fédéralisme monétaire et budgétaire dont on a feint de découvrir tardivement qu'il était une condition nécessaire au bon fonctionnement de la monnaie unique.

J'aime

atlantico sur facebook

Suivre

notre compte twitter

**EN LIRE PLUS DANS LE DOSSIER : "ZONE EURO : LA CRISE CONTINUE"**

Tweet

9

Partager

43

2

Share

1



Partager



**News: Bourse en ligne**

**Mots-clés:** [BCE](#) | [déficit budgétaire](#) | [dettes publiques](#) | [Euro](#) | [Grèce](#) | [Mécanisme européen de stabilité](#) | [zone euro](#)

[Economie](#) | [Europe](#)